

COMMISSION du SOUS DISTRICT SANTERRE
Réunion du 28 janvier 2022 à Méaulte

Présents : Roland Grain et Jean René Elophe
Excusé : Pascal Lefebvre

La commission en attente des résultats des matches restant à jouer les
20 février, procède au tirage au sort du 3ème tour du Challenge
Guéant

CHALLENGE GUEANT SENIORS

3ème tour du dimanche 27 février 2022 à 14h30

DOMPIERRE (1) / ROSIERES (3)
DOMART SUR LA LUCE (1) / HOMBLEUX (1) ou ALBERT USOAAS (4)
HANGEST EN SANTERRE (2) / STE EMILIE EPEHY (2)

EXEMPTS:

les vainqueurs des matches
CERISY (2) / PLESSIER (2)
MONCHY (2) / MARCHELEPOT (2)
ESTREES MONS (2) / ENGLEBELMER (2)

les perdants des matches suivants
MOISLAINS (1) / ESMERY HALLON (1)
LICOURT (1) / MAUREPAS COMBLES (1)

1 arbitre par rencontre, frais d'arbitrage à la charge du club recevant.

Sauf erreurs ou omissions

Utilisation obligatoire de la FMI

En cas d'impossibilité d'utilisation de la FMI, il est demandé au club recevant
d'envoyer la feuille de match par mail au District (wleclercq@somme.fff.fr)

-PARTICIPATION EN EQUIPE INFERIEURE.

1. Un club ne peut présenter en équipe inférieure:

a) Plus de deux joueurs ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure.

b) Aucun joueur ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24h

c) En outre, ne peuvent

participer les joueurs étant entrés en jeu lors de l'avant-dernière ou la dernière rencontre avec des équipes supérieures disputant les matchs retour d'un championnat national, régional ou départemental.
2. L'équipe aura match perdu, si des réserves de participation ou une réclamation ont été régulièrement déposées selon les dispositions des Règlements Généraux de la FFF et Règlements Particuliers de la Ligue.

Les Réserves ou Réclamations doivent être envoyées en courrier recommandé ou par Courrier Electronique ou par fax, avec entête du club et accusé de réception, au District Somme Football (BP. 90429 – 80004 Amiens Cedex 1 / secretariat@somme.fff.fr / 03 22 89 66 40), avec copie à Jean René Elope: jean-rene.elophe@laposte.net

CHALLENGE Michel FROMENTIN U18

le 26 février à 14h30

ROYE NOYON U16 / CHAULNES U17
PAYS NESLOIS U16 / PERONNE U17
MONTDIDIER U18 / ROISEL U17
STE EMILIE EPEHY U17 / ROYE NOYON U18
ENGLEBELMER U18 / ESTREES MONS U18 (2)
ALBERT USOAAS U17 / ROSIERES U18

EXEMPTS: ESTREES MONS 1 (U18) et PAYS NESLOIS 1 (U18)

1 arbitre par rencontre, frais d'arbitrage à la charge du club recevant.

Utilisation obligatoire de la FMI

En cas d'impossibilité d'utilisation de la FMI, il est demandé au club recevant d'envoyer la feuille de match par mail au District (wleclercq@somme.fff.fr)

-PARTICIPATION EN EQUIPE INFERIEURE.

1. Un club ne peut présenter en équipe inférieure:

a) Plus de deux joueurs ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure.

b) Aucun joueur ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24h c) En outre, ne peuvent participer les joueurs étant entrés en jeu lors de l'avant-dernière ou la dernière rencontre avec des équipes supérieures disputant les matchs retour d'un championnat national, régional ou départemental.

2. L'équipe aura match perdu, si des réserves de participation ou une réclamation ont été régulièrement déposées selon les dispositions des Règlements Généraux de la FFF et Règlements Particuliers de la Ligue.

Les Réserves ou Réclamations doivent être envoyées en courrier recommandé ou par Courrier Electronique ou par fax, avec entête du club et accusé de réception, au District Somme Football (BP. 90429 – 80004 Amiens Cedex 1 / secretariat@somme.fff.fr / 03 22 89 66 40), avec copie à Jean René Elope: jean-rene.elophe@laposte.net

CHALLENGE SANTERRE U15

le 26 février à 14h30

ESTREES MONS / PERONNE
MOREUIL / STE EMILIE EPEHY
MOISLAINS / MONTDIDIER
PAYS NESLOIS / ROYE NOYON (2)
ALBERT USOAAS (2) / CHAULNES (2)
SAILLY SAILLISEL / ALBERT USOAAS (1)

EXEMPTS: ROYE NOYON (1) et CHAULNES

1 arbitre par rencontre, frais d'arbitrage à la charge du club recevant.

Utilisation obligatoire de la FMI

En cas d'impossibilité d'utilisation de la FMI, il est demandé au club recevant d'envoyer la feuille de match par mail au District (wleclercq@somme.fff.fr)

-PARTICIPATION EN EQUIPE INFERIEURE.

1. Un club ne peut présenter en équipe inférieure:

a) Plus de deux joueurs ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure.

b) Aucun joueur ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24h c) En outre, ne peuvent participer les joueurs étant entrés en jeu lors de l'avant-dernière ou la dernière rencontre avec des équipes supérieures disputant les matchs retour d'un championnat national, régional ou départemental.

2. L'équipe aura match perdu, si des réserves de participation ou une réclamation ont été régulièrement déposées selon les dispositions des Règlements Généraux de la FFF et Règlements Particuliers de la Ligue.

Les Réserves ou Réclamations doivent être envoyées en courrier recommandé ou par Courrier Electronique ou par fax, avec entête du club et accusé de réception, au District Somme Football (BP. 90429 – 80004 Amiens Cedex 1 / secretariat@somme.fff.fr / 03 22 89 66 40), avec copie à Jean René Elope: jean-rene.elophe@laposte.net

Les dates des prochains tours des Challenges Seniors et Jeunes seront communiqués ultérieurement.

Le secrétaire : Jean René Elophe.